

COMMUNE DE CRUET (Savoie)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune de Cruet s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Etienne PILARD, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 13
Présents : 12
Votants : 13

Présents : M. Etienne PILARD, M. Jean-Michel BLONDET, Mme Marie-Hélène PLAVRET, M. David DE BRUYNE, Mme Alexandra BARRÉ, M. Gérard ROZIER, Mme Elisabeth LARCHIER, Mme Marie-Christine CERVANTES, M. François TIOLLIER, M. Laurent NOEL, M. Guillaume CLONIET, M. Régis BOUCHEZ.

Absents : Mme Geneviève GARNIER-BOISSONNAT

Pouvoirs déposés :

-mandat : Mme Geneviève GARNIER-BOISSONNAT -mandataire : M. Jean-Michel BLONDET

Secrétaire de séance : M. Jean-Michel BLONDET

1^{ère} séance du Conseil Municipal

Convocation du Conseil Municipal :
23 juin 2017

Affichage réunion :
23 juin 2017

La séance est ouverte à 18 heures 30

OBJET : Election des délégués et suppléants du Conseil Municipal pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017

Extraits du procès-verbal de l'élection

1. Mise en place du bureau électoral

Monsieur le Maire en application de l'article L. 2122-17 du code général des collectivités territoriales (CGCT) a ouvert la séance.

M. BLONDET a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir M. ROZIER et Mme LARCHIER – M. BOUCHEZ et Mme BARRE.

2. Mode de scrutin

Le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé les dispositions des articles L. 289 et R. 133 du code électoral.

Le Maire a rappelé que les délégués sont élus parmi les membres du conseil municipal et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune. Les délégués supplémentaires sont élus parmi les électeurs de la commune.

Le Maire a indiqué que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le conseil municipal devait élire le cas échéant trois délégués et trois suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués (ou délégués supplémentaires) et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art. L. 289 du code électoral).

Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, le maire a constaté que trois listes de candidats avaient été déposées.

3. Election des délégués et des suppléants

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :treize
- Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) :treize
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :zéro
- Nombre de votes blancs :zéro
- Nombre de suffrages exprimés [b – c – d].....treize

INDIQUER LE NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	Suffrages obtenus	Nombre de délégués	Nombre de suppléants obtenus
Etienne PILARD/Marie-Hélène PLAVERET	6	1	1
Guillaume CLONIET/Généviève GARNIER-BOISSONNAT	4	1	1
David DE BRUYNE/Marie-Christine CERVANTES	3	1	1

4. Proclamation des élus

Le Maire a proclamé élus délégués :

- Etienne PILARD
- Guillaume CLONIET
- David DE BRUYNE

Il a ensuite proclamé élus suppléants :

- Marie-Hélène PLAVERET
- Généviève GARNIER-BOISSONNAT
- Marie-Christine CERVANTES

Séance levée à 18 heures 58

2^{ème} séance du Conseil Municipal

Convocation du Conseil Municipal :

27 juin 2017

Affichage réunion :

27 juin 2017

La séance est ouverte à 19 heures

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

OBJET : Renouvellement de l'adhésion au service de prévention des risques professionnels du Centre de Gestion de la Savoie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal son adhésion au service prévention des risques professionnels du Centre de Gestion de la Savoie le 20 octobre 2014.

L'adhésion à ce service permet de bénéficier d'une assistance réglementaire, de l'envoi de documentation et de l'accès aux diverses missions du service de prévention des risques professionnels : accompagnement document unique, action de sensibilisation,...

Il informe l'assemblée que la convention pour l'utilisation de ce service arrive à échéance le 19 octobre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de l'adhésion au service de prévention des risques professionnels du Centre de Gestion de la Savoie et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels.

OBJET : Décision modificative n°1 sur le budget principal 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'adopter une décision modificative sur le budget principal 2017 afin de procéder au règlement de la facture d'installation d'un logiciel SIG (système d'information géographique) et mener à bien le projet d'aménagement du cimetière, les crédits budgétaires inscrits n'étant pas suffisants.

En section d'investissement en dépenses :

- pour l'installation d'un logiciel SIG
 - Chapitre 020 – Dépenses imprévues d'investissement - 548 €
 - Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles
 - Article 2051 Concessions et droits similaires + 548 €

-pour le projet d'aménagement du cimetière

- Chapitre 49 – Aménagement carrefour RD11/201
Article 2315 Immos en cours installation-technique - 5 000 €
- Chapitre 45 – Cimetière communal
Article 2313 Immos en cours installation-constructions + 5 000 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise cette décision modificative sur le budget principal de l'année 2017.

OBJET : Choix du prestataire pour les travaux d'aménagement au cimetière

Monsieur le Maire rappelle les projets d'aménagement au cimetière souhaités par le Conseil Municipal, à savoir :

- Construction de caveaux (deux caveaux deux places, trois caveaux trois places et un caveau quatre places) ;
- Création d'un ossuaire ;
- Installation d'un columbarium ;
- Aménagement d'un jardin du souvenir.

Il fait part au Conseil Municipal que plusieurs prestataires ont été sollicités pour la réalisation de ces travaux. Après analyse des offres, il propose de retenir la Marbrerie Rochettoise Mometti.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le choix de la Marbrerie Rochettoise Mometti afin qu'il procède aux travaux d'aménagement au cimetière détaillés ci-dessus.

OBJET : Travaux d'aménagement au cimetière – demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Savoie dans le cadre du FDEC 2018

Monsieur le Maire rappelle les projets d'aménagement au cimetière souhaités par le Conseil Municipal, à savoir :

- Construction de caveaux (deux caveaux deux places, trois caveaux trois places et un caveau quatre places) ;
- Création d'un ossuaire ;
- Installation d'un columbarium ;
- Aménagement d'un jardin du souvenir.

Il propose à l'assemblée de solliciter une aide financière du Conseil Départemental de la Savoie dans le cadre du FDEC (Fonds Départemental pour l'Equipement des Communes) 2018.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de soumettre un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Savoie dans le cadre du FDEC 2018 pour les projets d'aménagement du cimetière ;
- sollicite l'autorisation du Conseil Départemental de la Savoie de commencer les travaux avant d'obtenir sa décision concernant l'octroi de cette subvention ;
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Questions diverses :

-Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal :

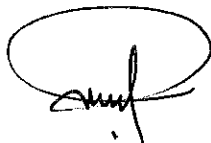
- des remerciements de l'association DACS pour l'aide communale versée.
- de l'avancement des travaux pour la réhabilitation du terrain de tennis.

-Monsieur le Maire rappelle qu'à l'occasion de la Fête Nationale, la Municipalité offre un apéritif à la population accompagné par un concert de la Clique. Rendez-vous vendredi 14 juillet à 11 heures, jardin de l'espace communal Mont Charvet.

La séance est levée à 19 heures 30

Fait à Cruet, le 4 juillet 2017

Pour être affiché à la porte de la mairie, conformément à l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.



Monsieur le Maire, Etienne PILARD